



divorce francoalgerien avec titre de séjour de 10ans

Par **soprano**, le **09/03/2012** à **18:16**

bonjour!!

j'aurais aimé avoir des informations sur les divorces franco algerien svp!!

ma situation est la suivante:

je suis algerien et je me suis marié en algerie avec ma femme qui elle est française, en 2008. après transcrition de notre mariage sur les registres français, je suis arrivé en france en 2009 et après une vie comune de 2ans on a décidé de ce séparé, moi personnelmnt j'en pouvais plus a cause de nos differences de carractères et pleins d'autres choses qui n'alaient plus!! la le divorce ne devrais pas tardé a être prononcé en sachant qu'on a pris un avocat commun et qu'on a décidé de divorcé a l'amiable.

ma question est la suivante: esqu'il ya un risque qu'on me retire ma carte de séjour de 10ans, une fois que le divorce sera prononcé, en sachant que je n'es tjr pas de travail stable surtt que actuellement je n'est que le RSA comme ressource,mais j'avais quand même travaillé avant... merci de vos reponces